

<b>Animateur :</b>	Laurent Fouché
<b>Membres présents :</b>	MM. Patrick Bourabier, Jean Guillen, Bruno Renon
<b>Membres excusés :</b>	Mme Véronique Autexier, M. Philippe Brandy
<b>Membre invité :</b>	Néant
<b>Membre absent :</b>	Néant
<b>Invité absent :</b>	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

## SOMMAIRE

### 1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV n°8 du 14/09/2022)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de l'Animateur

### 2° Sujet(s) « Pour décision »

- Etude des règlements des coupes départementales
- Etude des forfaits
- Report des rencontres

### 3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

### 4° Questions et informations diverses

## INTRODUCTION

**Accueil** : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

### Informations des membres de la Commission

Les membres de la Commission des compétitions « séniors » apportent tout leur soutien à Philippe Brandy qui vient de subir une opération chirurgicale importante et lui souhaite un prompt rétablissement et une bonne convalescence.

### Validation du PV précédent

Le PV n° 08 ([LIEN](#)) de la réunion de la commission des compétitions Séniors est approuvé sans modification.

## SUJET(S) « POUR DECISION »

### 1° - Etude des règlements des coupes départementales

Après avis de la Commission « S.R.L », les membres de la Commission des compétitions « séniors » étudient les modifications proposées et procèdent à la mise à jour des règlements des coupes départementales.

Ces règlements seront publiés sur le site du District et consultables en cliquant sur le lien suivant : [Règlements des coupes départementales](#)

#### **Décision 01 : Les membres de la Commission valident ces règlements**

### 2° - Etude des « Forfaits » du 17 et 18 septembre 2022

- Critérium à 7  
    Poule A : FC Rouillac 2 du 18 septembre 2022 (1<sup>er</sup> forfait)  
    Poule B : US Chateaufort 2 du 18 septembre 2022 (1<sup>er</sup> forfait)

Les clubs concernés seront débités de **30 Euros** en application des tarifs Généraux (2022/2023)

- D3  
    Poule C : CO La Couronne 2 du 18 septembre 2022 (1<sup>er</sup> forfait)

Le club concerné sera débité de **40 Euros** en application des tarifs Généraux (2022/2023)

- D4  
    Poule D : CO La Couronne 3 du 18 septembre 2022 (Forfait général)

Le club concerné sera débité de **60 Euros** en application des tarifs Généraux (2022/2023)

- D5  
    Poule A : FC Fontafie 3 du 17 septembre 2022 (1<sup>er</sup> forfait)  
    Poule B : Ent Nanteuil/Verteuil 2 du 18 septembre 2022 (1<sup>er</sup> forfait)  
    Poule C : AL Guimps 2 du 18 septembre 2022 (1<sup>er</sup> forfait)  
        AS Salles d'Angles 2 du 18 septembre 2022 (1<sup>er</sup> forfait)  
    Poule D : FC Aubeterre 2 du 17 septembre 2022 (1<sup>er</sup> forfait)

Les clubs concernés seront débités de **30 Euros** en application des tarifs Généraux (2022/2023)

**Décision 02 : Les membres de la Commission valident ces forfaits**

### 3° - Report des rencontres

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
Critérium à 7	B	US Chantillac – AMJ Montmoreau 3	18/09/2022	<b>24/09/2022</b>	19h00
Critérium à 7	A	FC La Roche Rivières Tardoire 3 – ET.S Linars3	18/09/2022	<b>25/09/2022</b>	15h00
Critérium à 7	A	FC Brigueuil – ASFC Vindelle 3	18/09/2022	<b>06/11/2022</b>	15h00
Critérium à 7	B	FC Sud Charente 3 – AS Mosnac 2	18/09/2022	<b>23/09/2022</b>	20h00

**Décision 03 : Les membres de la Commission valident ces reports**

## SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

### 3° - Néant

## QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

### 4° - Etude des courriers reçus

- Courriel du club du FC La Roche-Rivières Tardoire du jeudi 15 septembre 2022.  
Demande de report de rencontre Critérium à 7 – Avis favorable du club adverse (ET.S Linars) – Avis favorable de la Commission
- Courriel du club du C.O La Couronne du jeudi 15 septembre 2022 – Forfait général de l'équipe D4 – Pris note.
- Courriel du club de l'AS Mosnac du jeudi 15 septembre 2022 - Demande de report de rencontre Critérium à 7 – Avis favorable du club adverse (FC Sud Charente) – Avis favorable de la Commission
- Courriel du club de l'EFC Villefagnan du jeudi 15 septembre 2022 - Demande d'inversion de rencontre – Avis favorable du club adverse (US Anais) – Avis en instance de la Commission

## RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 21/09/2022

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°08 du 15/09/2022	<b>Validé</b>	-	-
<b>1</b>	Etude des règlements des coupes départementales	<b>Validé</b>	<b>Laurent Fouché</b>	<b>Immédiat</b>
<b>2</b>	Etude des Forfaits du 17 et 18 septembre 2022	<b>Validé</b>	<b>Laurent Fouché</b>	<b>Immédiat</b>
<b>3</b>	Report des rencontres	<b>Validé</b>	<b>Laurent Fouché</b>	<b>Immédiat</b>

La prochaine réunion est fixée au mercredi 28 septembre 2022 à 17h15

-----  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30.  
-----

L'animateur  
Laurent Fouché

Le Secrétaire de séance  
Bruno Renon

